



COMPTES RENDUS MENSUELS
DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME XVII

SÉANCES DES 1^{er} ET 15 MARS 1957



PARIS
ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
15, RUE LA PÉROUSE, XVI^e

Mars 1957. — III.

SOMMAIRE

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

Séance du 1^{er} mars 1957

OSWALD DURAND. — Présentation de l'ouvrage de Philippe Diolé « <i>Dans le Fezzan inconnu</i> »	85
TOURON (M ^{me}). — Présentation de « <i>Splendeur et misère de l'Orient</i> » par Julian Huxley.	86
***. — Bibliographie	87
***. — Compte rendu de la séance.	88
Discussion sur un changement éventuel d'appellation de l'Académie	

Séance du 15 mars 1957

ROSSIN (M.). — Les caractères de l'économie rurale Outre-Mer; nécessité de son développement et moyens propres à la favoriser	104
OSWALD DURAND. — Présentation de « <i>Derniers nomades du Grand Nord</i> » par Jacques Arthaud	117
CARTON (Paul). — Présentation de « <i>Technique agricole des pays chauds</i> » par Jean Adam	117
***. — Bibliographie	119
***. — Compte rendu de la séance	120
Election de M. Vayssière en qualité de membre titulaire de la 3 ^e Section	123

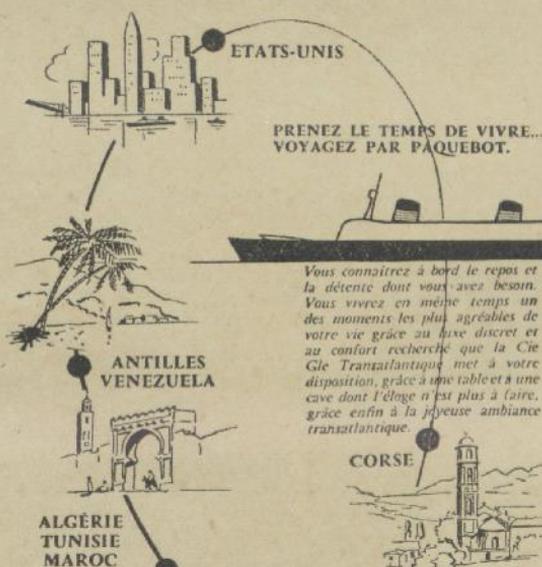
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER

(S.O.F.F.O.)

Société Anonyme au Capital de 533.710.000 Frs

SIÈGE SOCIAL A PARIS
23, Rue de l'Amiral d'Estaing

AGENCE A SAÏGON : 11 Cong-Truong ME-LINH



PRENEZ LE TEMPS DE VIVRE...
VOYAGEZ PAR PAQUEBOT.

Vous connaîtrez à bord le repos et la détente dont vous avez besoin. Vous vivrez en même temps un des moments les plus agréables de votre vie grâce au luxe discret et au confort recherché que la Cie Cie Transatlantique met à votre disposition, grâce à une table et à une cave dont l'éloge n'est plus à faire, grâce enfin à la joyeuse ambiance transatlantique.

SACHEZ VOYAGER,
VOYAGEZ "TRANSATLANTIQUE"

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PARIS : 6, RUE AUBER - TEL : OPE. 02.00 - RIC. 97.59 - LONDRES : 20, COCKSPUR STREET - NEW YORK : 610, FIFTH AVENUE ET TOUTES LES AGENCES DE VOYAGES AGRÉÉES



ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 1^{er} MARS 1957

PRÉSENTATIONS D'OUVRAGES

Gouv. gén. Oswald DURAND. — Philippe Diolé, depuis quelques années, nous a donné de belles émotions intellectuelles. Son *Aventure sous-marine* et ses *Portes de la mer* nous avaient révélé le découvreur « de pays intacts qu'aucun œil humain n'avait jamais contemplés » !

Dans un plus récent ouvrage, *Le plus beau désert du monde*, il nous avait décrit la confrontation du scaphandrier et du méhariste, celle du « mordu » des paysages de sable et du passionné des profondeurs sous-marines. Nous étions déjà bien gâtés.

Aujourd'hui, dans un ouvrage qu'il intitule *Dans le Fezzan inconnu*, Philippe Diolé nous engage dans un périple terriblement dangereux, celui d'une méharée à travers le massif de l'Edeyen de Mourzouk, jamais encore exploré par un Européen, massif dunaire où l'homme est écrasé par la fixité du désert, sa propre solitude, les angoisses de la soif et les tortures de l'abandon.

En lisant ce récit fantastique, on vibre, on peine, on a la gorge sèche, devant les deux derniers litres d'eau boueuse au fond du jerrycane quand le guide ne retrouve plus la direction de l'oasis de Tedjerhi, but de la méharée.

L'aventure terminée, le lecteur n'est pas près d'épuiser le bénéfice de cette marche « à ras de terre et ras de ciel... dans les sables aussi immobiles qu'une eau dormante » d'où sort, enfin, Philippe Diolé, comme il remontait naguère des profondeurs marines, « où rien ne bouge, pas même les poissons ».

La traversée du Ténéré pourrait suffire à apaiser notre faim d'émotions mais il y a encore un extraordinaire chapitre consacré aux gravures rupestres de l'Oued Mathendous — éléphants, girafes, rhinocéros, singes, crocodiles, créatures à tête d'animal et à corps d'homme — constituant un ensemble d'œuvres d'art dont il n'existe pas d'autre exemple au monde.

Et il y a, surtout, cette étude hallucinante sur les Daouda, centaine d'êtres isolés au milieu des sables, dans un dénuement proche de la sauvagerie, accrochés à une mare inattendue dans ce pays perdu et tirant de là, juste de quoi ne pas mourir de faim, des vers pêchés par les femmes et qui mêlés à des algues, mis en pains, séchés au soleil, enterrés dans le sable, seront absorbés au bout de quelques mois. Unique et misérable nourriture pour de misérables individus !

Le livre de Philippe Diolé est parfait dans sa texture et sa nerveuse sobriété. Il ne supporte aucun commentaire. Il parle seul ; la rigueur de son action ne peut qu'émouvoir le lecteur sans qu'il lui soit possible d'échapper à son oppression. Un bien bel ouvrage.

M^{me} TOURON. — *Splendeur et misère de l'Orient*, par Julian Huxley. Voici un ensemble des plus solides et des plus originales « impressions de voyage » que l'on pouvait offrir à ce large public toujours plus — sinon mieux — renseigné qu'est le public moderne.

Au cours de périples et de randonnées parfois hâtives, un guide surprenant nous promène et nous comble : Julian Huxley. C'est, en effet, la personnalité du conteur qui est le centre d'attraction de ce riche album de voyage.

Avec le même succès que le Huxley littérateur s'attaquait aux sciences pour cerner certains problèmes d'optique, le Huxley biologiste se fait littérateur et historien. Cette aisance souriante de certains grands anglo-saxons à faire basculer leur haute culture générale pour en fertiliser n'importe quelle expérience qui les séduit sur le moment, donne à ce livre sa très belle tenue.

Tout d'abord une « ouverture », une sorte de cours de méthodologie historique si brillamment enlevé qu'il pourrait suffire à tous les apprentis philosophes. Puis, nous voici de plain-pied dans l'anecdote, l'excursion, la réponse au nostalgique et éternel... « Ah ! que je voudrais connaître l'Orient ! »... Et l'on se met à connaître l'Orient, armé d'une lanterne magique qui sonde le temps à chaque pierre, armé d'une explication théorique qui englobe géologie et géographie humaine. L'expérience est d'autant plus remarquable que les circuits de l'auteur furent relativement courts, que l'on a l'impression qu'il

dut prendre un nombre prodigieux de notes et qu'il nous confirme s'être enfoncé, dès son retour, avec les meilleurs et les plus copieux auteurs pour justifier ses impressions et ses conclusions.

Le temps y prend la valeur toute relative qu'il doit avoir, en ces endroits où la naissance de l'alphabet, des mathématiques croisent ou suivent le grand rift ou le « croissant fertile ». De ce temps, l'auteur émerge, mêlant avec humour l'anecdote historique à la rencontre actuelle, considérant la grande misère du déclin oriental sans désespoir ; les techniques modernes rendront, d'ailleurs, son éclat au berceau de l'humanisme méditerranéen.

C'est une des rares raisons pour lesquelles M. Julian Huxley occupe une place si éminente à l'U. N. E. S. C. O. ; c'est, aussi, sur les solutions que peut apporter cet organisme que se termine l'ouvrage, solutions encore imprécises auxquelles l'auteur ne donne que leur valeur actuelle, malgré sa foi en elles.

Ajoutons que l'excellente traduction de M^{me} Josette Hesse ne laisse rien perdre de la savoureuse ironie de Julian Huxley et que les Editions Arthaud nous offrent comme à l'accoutumée, un ouvrage remarquablement présenté et abondamment illustré de splendides photographies.

BIBLIOGRAPHIE

DIOLÉ (Philippe). — *Dans le Fezzan inconnu*, 1956, in-8°, 236 pages avec reproduction photographies. Edition Albin-Michel, Paris (*Don des éditeurs*).

HUXLEY (Julian). — *Splendeur et misère de l'Orient*, 1955, in-4°, 322 pages avec une carte et 65 illustrations. Editions Arthaud, Paris (*Don des éditeurs*).

ANGLADETTE (A.). — *La riziculture malaise*. Extrait de *Riz et riziculture et Cultures vivrières tropicales*, 2^e année, 4^e trim. 1956, 23 pages avec reproduction photographiques (*Don de l'auteur*).

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 1^{er} MARS 1957

Séance ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Victor CAYLA.

Présents : MM. Victor CAYLA, FURON, MICHEL-CÔTE, GRANDIDIER, BARQUISSAU, DELAVIGNETTE, BLONDEL, JARRE, Jacques BARDOUX, NOËL BERNARD, LARNAUDE, LIORÉ, REIZLER, Pierre LYAUTEY, de BOISBOISSEL, MORIN, GIRARD, CHARBONNEAU, BOUJARD, MÉRAT, LÉMERY, HOFFHERR, Rév. P. O'REILLY, DESCHAMPS, Giscard d'ESTAING, MERCIER, M^{lle} QUINQUAUD, MM. P.-L. RIVIÈRE, CHARLES-ROUX, POISSON, TALVAS, COINDREAU, DU PASQUIER, OSWALD DURAND.

Excusés : MM. LEMAIGNEN, POILAY, INGOLD, Jean MARIE, CÆDÈS, BARÉTY, MONIER, DURAND-RÉVILLE, MALBRANT, LAPRADE, PROST, L. MARIN.

*
**

Procès-verbal

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars qui est adopté sans observations.

*
**

Changement éventuel d'appellation de l'Académie

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Je vais, rapidement, faire le point de l'importante question que nous allons débattre.

L'Académie des Sciences *coloniales* a été créée par décret du 26 janvier 1926. La déclaration de sa constitution en date du 17 janvier 1923 est ainsi conçue « Académie des Sciences *coloniales*. Objet : études *coloniales*, œuvres de recherches scientifiques, etc. ». Jusqu'en 1947, le terme « coloniales » n'a pas donné lieu à discussion, mais en 1947, au moment où des modifications ont été apportées à notre règlement, leur texte ayant été présenté, pour approbation au Ministre de la France d'outre-mer, certaines objections sont alors venues du service d'Etudes juridiques du Ministère de la rue Oudinot ; objections portant sur le terme « coloniales » qui, estimait le juriste, serait contraire à la Constitution. M. Grandidier, notre Secrétaire perpétuel à l'époque, fit part de ce point de vue, en séance du 18 avril 1947, mais la question ne reçut pas de solution et aucune autre observation ne vint de la rue Oudinot.

Donc, jusqu'en 1947, l'appellation « Académie des Sciences coloniales » a été utilisée couramment, mais la République Française ayant inscrit dans la Constitution de 1946 « qu'elle renonçait à l'exploitation coloniale », il s'en est trouvé beaucoup qui se sont détournés du terme « colonial » et, même, ont inventé les termes « colonialisme », « colonialiste » en y attachant, ouvertement, un sens péjoratif. L'offensive est allée si loin, que, bientôt, personne n'osa plus utiliser le qualificatif « colonial » et, tour à tour, les groupements qui l'utilisaient s'en séparèrent.

Depuis, deux tendances s'affrontent.

Celle qui dit : « On s'est livré sur les termes « colonial » et « colonialisme » à une opération politique. Le mot colonial a eu, longtemps, un accent noble auquel était attaché une généreuse contribution à l'écllosion de progrès matériels et culturels. Mais, on a tant fait qu'aujourd'hui, ce mot évoque des images de contenu ancien. Nous n'avons pas mauvaise conscience. La colonisation a été une entreprise que ne repoussent même pas les hommes de couleur qui savent étudier l'histoire économique et sociale de leur pays, entreprise qui a permis précisément l'évolution actuelle des Territoires d'outre-mer. »

La deuxième tendance affirme : « Le terme « colonial » est choquant aussi bien pour les hommes que nous avons voulu, délibérément, associer à notre vie politique que pour les peuples qui nous ont aidés sans marchander, au moment où le sort s'acharnait sur nous. Pour eux, « colonial et colonialisme » évoquent l'entreprise européenne sur leur territoire et la mainmise sur leur personnalité. Ces hommes attachent au mot « colonial et colonialisme » un sens déshonorant et, désormais, insupportable. Nous devons donc les supprimer de notre vocabulaire officiel. Par ailleurs, la conservation de notre titre nous enlève, petit à petit, toute notre autorité vis-à-vis des pouvoirs publics et de la presse. »

Voilà résumées les deux tendances avec leurs arguments.

Nous sommes, aujourd'hui, saisis d'une proposition de notre confrère M. Jacques Bardoux, proposition présentée, vous vous en souvenez, à notre séance du 9 novembre dernier. M. Jacques Bardoux disait alors : « J'ai, jadis, exprimé des réserves à notre fondateur lui-même parce qu'il avait donné à notre Académie le titre d'Académie des Sciences coloniales. Je crois que nous devrions prendre un titre qui engloberait toutes les activités de notre Compagnie et, en même temps, puisque l'on déforme le sens du mot « colonial », appeler notre Académie « *Académie française des Lettres et des Sciences d'outre-mer* ».

Devons-nous maintenir notre appellation telle qu'elle est ou la changer pour y substituer un autre terme ? Il vous appartient de trancher la question. J'ajoute que, d'un point de vue plus particulier qui rejoint l'observation formulée plus haut, j'ai été saisi de l'objection suivante pour ainsi dire, chaque fois que je me suis rendu rue Oudinot pour y discuter notamment de notre budget : « Pourquoi, me dit-on, conservez-vous le terme « coloniales » ? Nous avons, ici, une optique sur la politique vis-à-vis des Territoires d'outre-mer que semble contredire votre appellation d'Aca-

démie des *Sciences coloniales*. Vous paraissez vouloir conserver une indépendance qui se traduit par le maintien d'un titre qui nous gêne et pourtant notre autorité de tutelle s'exerce sur vous. » Et je sens bien que mon audience va en s'amenuisant.

Voilà, le plus objectivement que je l'ai pu, résumés les différents aspects du grave et délicat problème que nous aurons à résoudre. J'ajoute que j'ai constitué un dossier avec les observations qui m'ont été données à ce sujet par plusieurs de nos confrères. Je les verserai au débat ; nous nous y référerons au cours de la discussion qui va s'engager et, au cours de laquelle, votre Bureau demande que le maximum d'arguments soient développés.

M. J. BARDOUX. — Je ne voudrais pas que vous vous mépreniez sur mon état d'esprit. Il n'y a rien dans ma pensée qui puisse être interprété comme un manque de respect vis-à-vis des fondateurs de notre Compagnie. Il n'y a, non plus, aucune timidité de ma part devant le mot « colonial », devant les activités *coloniales* et devant les emprises *coloniales*.

Si je propose de modifier notre titre, c'est uniquement pour grandir le prestige et accroître le rôle de notre Compagnie. Ouvrons le Littré. Interrogeons-le sur le sens du mot colonial. Nous trouvons : « *Colonial : qui est relatif aux colonies* ». Colonie : « *possession d'une nation européenne dans une autre partie du monde* ». Par conséquent, si nous limitons l'activité de notre Compagnie aux cadres tracés par notre titre, nous devrions nous occuper exclusivement des sciences intéressant les « *possessions* » de la nation française. Je dis *possession*. N'entreraient même pas dans notre domaine les sciences qui intéressent les colonies autonomes ou les colonies émancipées.

Etant donné l'autorité et le rayonnement de notre Compagnie et de ses publications, nous avons le droit et le devoir de chercher un autre titre. On peut en proposer plusieurs. Celui que je vous propose ne diminue pas mais, au contraire, grandit notre Compagnie. J'ajoute que nous ne nous occupons pas uniquement des « sciences », mais également des « lettres » : or ce mot ne figure pas dans notre titre actuel. Les problèmes du droit administratif figurent dans nos ordres du jour. Le « droit administratif » est-il une « science coloniale » ?

Le titre que je voudrais voir adopter est celui-ci : « *Académie française des Lettres et des Sciences d'outre-mer* ».

En réalisant cet amendement nous ne faisons que suivre le Ministère des Colonies, notre tuteur naturel, puisqu'il a pris le titre de Ministère de la France d'outre-mer.

Gouv. JARRE. — Je regrette de ne pouvoir donner mon adhésion à la proposition de M. Jacques Bardoux, dont je partage, cependant, la plupart des conceptions au point de me considérer un peu comme l'un de ses disciples.

Pour répondre à l'argument majeur, mis en avant, selon lequel l'épithète « colonial » a mauvaise presse, je ne peux mieux faire que d'invoquer l'opinion de personnalités qui n'ont rien de « colo-

nialistes », telles que le Ministre Houphouët-Boigny, le Président Mendès-France et M. Boronov, spécialiste soviétique des recherches scientifiques, que la « colonisation », telle que l'a toujours conçue et pratiquée la France, et qui consiste « à apporter sous toutes ses formes aux populations d'outre-mer la culture qui leur fait encore défaut », ne mérite nullement la défaveur dont on voudrait aujourd'hui l'entourer.

Quant à l'argument selon lequel la « colonisation » serait, dans le monde moderne, un fait périmé, je pense que, même s'il en était ainsi, ce ne serait pas une raison suffisante pour modifier notre appellation ; notre Académie aurait encore, en effet, une mission magnifique à remplir, qui consisterait à exalter, pour les générations futures, l'épopée coloniale de notre pays. Certains écrivains s'intéressent encore à l'action des Duplex, des Champlain, des Cavalier de la Salle, etc... ; notre Compagnie n'accomplirait-elle pas une tâche digne d'elle en approfondissant l'étude de l'œuvre des Gallieni, des Roume, des Von Vollenhoven, des Lyautey, etc..., et en la faisant mieux connaître au monde ?

Il est inexact de croire que la colonisation soit un « fait périmé ». Comme l'a indiqué M. Eugène Guernier, la colonisation qui n'est « qu'une forme de l'avance de certains pays sur le retard de certains autres, est un mouvement sans fin. » Lorsque le Préfet Boissier, ancien Gouverneur de la F. O. M., installe, sur les terres délaissées de son département du Vaucluse, des paysans venus de l'Europe Centrale ou de la Réunion, il fait encore de la colonisation. Le mot « colonisation », dans sa conception la plus récente — la définition de Littré à cet égard date un peu et demanderait à être révisée — exprime le fait « des rapports, des contacts, qui s'établissent entre civilisations différentes ». Notre Compagnie a, précisément, pour mission essentielle « l'étude de ces rapports de civilisation différentes », et il paraît difficile pour définir clairement cette mission de trouver une dénomination plus adéquate que sa dénomination actuelle.

Je me permets enfin d'insister sur le fait qu'un changement de nom de notre Compagnie serait, dans les circonstances actuelles, particulièrement inopportun. Est-ce bien le moment, alors que le Gouvernement actuel vient, devant l'O. N. U., d'exalter les résultats de cette action, est-ce bien le moment, pour notre Compagnie, de paraître, en changeant de nom, éprouver un certain complexe d'infériorité, un certain sentiment de culpabilité à l'égard de l'œuvre qui en a été l'aboutissement ?

Ce n'est certes pas, là, la pensée de l'auteur de la proposition ; il n'en demeure pas moins que c'est ainsi que notre geste serait interprété dans beaucoup de milieux. M. Jacques Bardoux voudrait, en modifiant l'appellation de l'Académie, accroître son audience auprès de l'opinion publique et des pouvoirs publics. Je crains, pour ma part, que notre Compagnie, en reniant son nom, ne trahisse quelque peu sa véritable mission, ne perde sa raison d'être et ne signe son arrêt de mort.

M. Jacques BARDOUX. — Je ne voudrais pas qu'il y eût le moindre doute dans vos pensées. Je ne rougis pas du mot « colonial ». Je

suis un « colonial » et j'ai lutté toute ma vie pour l'œuvre coloniale de la III^e République. Il ne s'agit pas de cela du tout, il s'agit de parler français. Or, je vous ai donné le sens du mot « colonial » d'après le Littré. Le mot, ainsi défini, ne couvre pas nos activités. Le dictionnaire précise que « colonial » veut dire qui vise des pays possédés par un autre Etat. Or, nous nous occupons de territoires qui sont dans la communauté française et qui ne sont pas directement possédés, qui font partie de la communauté française complètement, nos départements d'outre-mer. Nous avons également des liens avec des pays, qui ne font pas partie de la communauté française.

Je suis guidé par un seul sentiment, celui de servir l'activité de notre Compagnie, d'accroître son autorité et de mieux refléter notre action. Je le répète, encore, il ne s'agit pas d'avoir peur du mot, ni peur de la chose. Nous sommes fiers de la chose et fiers du mot ; mais il s'agit de choisir un titre qui reflète exactement notre autorité et précise notre champ d'action. Voilà pourquoi je vous propose les mots d' « outre-mer », mais je ne cède pas, je vous l'assure, à l'influence de telle ou telle idéologie ou de telle ou telle presse.

M. Pierre LYAUTEY. — Je me permets d'intervenir pour venir appuyer très chaleureusement la proposition de M. Jacques Bardoux.

J'habite la majeure partie de l'année le Maroc ; je peux donc vous apporter un témoignage sur l'opinion de nos compatriotes qui sont décidés à s'accrocher au sol, à travailler en harmonie avec les populations marocaines. C'est, par conséquent, avec le plus vif désir de servir mon pays, mais de servir mon pays de façon efficace, que je vous demande de vous rallier à la proposition de M. Jacques Bardoux.

A l'heure actuelle il est impossible d'obtenir des journaux l'insertion de nos communiqués et de nos communications. C'est à partir du moment où nous serons une Académie d'outre-mer que nous pourrons avoir une diffusion des idées si justes, si fortes, conformes à notre idéal auquel nous travaillons toujours ici dans le sens de l'intérêt général. Il faut, à l'heure actuelle, avoir le courage de se dire : « Comment allons-nous servir le mieux la France outre-mer ? Comment allons-nous nous montrer le plus digne des hommes qui nous ont légué un immense idéal outre-mer ? Notre Académie se trouve diminuée, à l'heure actuelle, par un titre qui ne lui permet pas de communiquer avec la grande presse, les ambassades, les ministères, les pays étrangers. Qu'elle se donne par un titre nouveau, le moyen de travailler efficacement pour ceux qui luttent, qui sont décidés à demeurer des Français d'outre-mer. Nous avons le devoir de ne pas les abandonner et c'est à eux que je me permets de penser, ainsi qu'à la grande cause de l'amitié de l'Islam et de la France.

M. BARQUISSAU. — Sur le fond de la question que ceux d'entre vous que cela intéresse se reportent à une communication que j'ai faite ici en novembre 1954, intitulée « Colonialisme ou colonisa-

tion ». Je crois d'ailleurs que je prêchais des convertis. Mais cet exposé je l'ai fait ailleurs, dans des milieux qui n'étaient pas prévenus en notre faveur, et je crois peut-être avec quelque succès.

Je ne voudrais pas que l'argument qui vous a été donné sur le terme « colonie » soit déterminant dans vos esprits. Cette première définition que donnait Littré n'est pas la seule définition du mot « colonie ». Si on se reporte à l'étymologie, « colonie » est de la même famille que « culture » ou que « cultivateur » et désigne ce qui se produit toutes les fois qu'un pays, et particulièrement un pays européen, transporte une partie des siens dans un territoire non européen, qu'ils soient destinés simplement à le mettre en valeur, ou à assimiler, à associer les habitants de cette nouvelle contrée au pays d'où ils sont sortis, à ses traditions, à sa civilisation.

On ne peut pas dire que parler de « colonie » veuille dire forcément « posséder » ; il y a à Paris une colonie espagnole, une colonie américaine : nous ne sommes « possédés », je crois, ni par les Espagnols, ni par les Américains. L'expression « colonie de vacances » ne comporte non plus aucune espèce d'idée de violence ou de possession brutale ou hypocrite.

Mais je voudrais, si jamais nous devons modifier le titre de notre association, que nous ne le fassions, en tout cas, pas avant que soit défini ce que va être le vaste ensemble qui s'est appelé jadis l'Empire français, qui s'appelle pour le moment l'Union française, qui portera peut-être un autre nom ; nous aimerions bien savoir, avant de changer notre titre, ce que sera dans l'avenir ce que nous appelons provisoirement l'Union française.

Pour répondre à la proposition faite par notre éminent confrère Jacques Bardoux, j'aurais quelques objections au titre qu'il nous propose : « Académie française des Lettres et des Sciences d'outre-mer ». Les deux premiers mots prêtent un peu à confusion, surtout quand on connaît la manie moderne des abréviations, et nous ne voudrions faire nulle peine, même légère, à l'Académie française.

L'argument que « Sciences » ne comporte pas les lettres n'est pas très convaincant et je pense qu'il y a des hommes de lettres à l'Académie des Sciences Morales et politiques.

« D'outre-mer » est extrêmement vaste. Nos travaux ont porté spécialement sur l'Union française, ce n'est que par incidence que nous avons étudié ce qui se passait dans les colonies des autres nations colonisatrices. C'est essentiellement pour étudier les territoires dont se compose l'Union française que notre Académie a été constituée. Je m'en rapporte à l'esprit de ses fondateurs et à la lettre de ses statuts. « D'outre-mer » est trop vaste, car cela comprend des pays qui sont au delà de la mer et qui ne sont pas du tout des colonies, à commencer par l'Amérique, ou même par la Grande-Bretagne.

Je me permets donc de faire remarquer que le titre proposé a trois inconvénients et qu'il serait peut-être nécessaire, non seulement de serrer de plus près cette question de titre mais encore, et avant tout, d'attendre pour prendre une position ferme de savoir ce que sera dans l'avenir l'Union française.

M. LÉMERY. — Un mot seulement pour appuyer la proposition de M. Bardoux de changer le nom de notre Compagnie. S'il s'agissait de défendre la colonisation française et son œuvre, nous serions unanimes dans cette assemblée, et moi qui suis un fils de cette colonisation, je serais le premier à protester contre les critiques injustes dont il est de mode de l'accabler. On sait ce qu'elle a donné. Des hommes qui descendent des anciens esclaves des Antilles, occupent en France dans les Lettres, dans les Sciences, dans la haute Administration et dans la Politique les situations les plus élevées. Nul pays n'a fait plus et mieux pour l'évolution des races attardées. Nulle colonisation ne peut se vanter d'une plus haute spiritualité.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous sommes invités par M. Bardoux à examiner s'il ne conviendrait pas de changer le titre de notre Compagnie. Je suis d'avis qu'il faut le faire, car il y a deux faits dont nous devons tenir compte : la défaveur qui s'attache maintenant aux mots « colonie » et « coloniser », et l'opportunité de noter les observations des Services du Ministère de la France d'outre-mer dont M. le Secrétaire perpétuel vient de nous faire part. Nous sommes dès lors conduits à modifier notre titre.

Je crois qu'il ne faut pas se servir des termes « *Académie française* » même avec les précisions que M. Bardoux propose d'y ajouter. Ce serait créer une équivoque dont on nous saurait mauvais gré ; et il ne faut pas que les Alexandre Dumas Fils et les Joseph Bédier de l'avenir, originaires des colonies, puissent s'y tromper.

Mon avis, c'est qu'il faut une dénomination aussi rapprochée que possible de celle qui est actuellement la nôtre. Je propose :

« Académie des Sciences d'outre-mer ».

M. BARQUISSAU. — « De l'outre-mer ».

M. LÉMERY. — Soit : « Académie des Sciences de l'outre-mer ».

Nous nous mettons ainsi à l'alignement, puisque notre tuteur ne s'appelle plus Ministère des Colonies, mais « Ministère de la France d'outre-mer », et nous signifions, en même temps, que nos travaux ne sont pas limités aux seuls pays associés à la France ou protégés par elle, mais qu'ils ont un caractère universel.

M. Giscard d'ESTAING. — Ce que vient de dire M. LÉMERY me facilite l'approbation que je voulais apporter à la proposition de M. Jacques Bardoux.

Il n'est pas question d'un complexe d'infériorité et d'une honte quelconque vis-à-vis du passé de la colonisation. Mais, c'est un fait que les problèmes ont changé et qu'aujourd'hui l'attitude coloniale suppose une prééminence politique dans les rapports entre les peuples qui s'appellent des métropoles et les peuples qui s'appellent des colonies, rapports politiques qui ne se présentent certainement pas en 1957 comme ils se présentaient il y a cinquante ans.

Chercher l'étymologie du mot « colon » pour dire qu'il y a des colonies espagnoles et américaines à Paris et qu'il y a des colonies de vacances, c'est supposer que les mots conservent le même contenu tout au long de leur histoire. Or, les mots changent et ils

recouvrent des réalités qui sont celles que l'opinion publique leur donne à un certain moment. Lorsqu'on dit que Louis XVI est monté sur l'échafaud et que le maçon est monté sur l'échafaudage, on a en vue deux choses extraordinairement différentes, et on se tromperait en disant qu'échafaudage et échafaud désignent la même chose parce qu'ils ont une même origine.

Je crois que M. Jacques Bardoux a commis une légère erreur en disant qu'en dépit de son titre « l'Académie des Sciences coloniales ne s'est pas occupée que des sciences ». L'Académie des Sciences coloniales s'occupe de la science coloniale ; elle étudie les questions soulevées par les rapports de pays qui sont arrivés à des niveaux de civilisation et d'évolution différents. Voilà le problème que nous avons abordé sous le nom de problème colonial et qu'aujourd'hui nous devons aborder sous un autre angle.

Aussi je crois qu'il est préférable de ne pas dire « Académie des Sciences, des Lettres, des Beaux-Arts », mais plutôt Académie de la Science, ou des Sciences d'outre-mer. Cette notion n'est pas en opposition avec le passé colonial de la France ; elle est, au contraire, sa meilleure ouverture, c'est le développement constant et intelligent, d'un problème permanent, qui se présente sous des aspects changeants, et cela n'a rien d'étonnant, au cours des siècles. Nous avons étudié les sciences coloniales qui supposaient la prééminence politique et, maintenant, nous évoluons vers les problèmes d'outre-mer pour voir comment il est possible d'aménager, de façon d'ailleurs constamment changeante, les rapports toujours difficiles entre des pays d'évolution différente.

Je me rallierais particulièrement à la proposition de M. Lémery, surtout, bien entendu, si elle avait l'accord de M. Jacques Bardoux.

M. RIVIÈRE. — Nul ne songe, je crois, à méconnaître la valeur de l'idée mise en avant avec tant d'autorité par notre éminent confrère Jacques Bardoux. Je tiens simplement à faire observer que le mot « colonie » n'a pas eu au cours des âges un sens péjoratif. Ne craignez-vous pas, — et c'est un simple point d'interrogation que je me borne à poser, — que l'abandon de notre vieux titre d'Académie des Sciences coloniales, que tout le monde connaît avec respect et avec sympathie, ne soit considéré un peu comme une abdication de ce qui a été et ce qui demeure encore l'idéal de la France ? Je me borne à poser la question, sans prétendre vouloir la trancher.

Gouv. H. DESCHAMPS. — Il va de soi que je ne suis pas, *a priori*, hostile à la colonisation. D'ailleurs, je ne sais pas ce que je ferais ici si je l'étais, mais il faut distinguer colonisation et colonialisme. Dans la presse, on les confond. Si j'avais pensé que la colonisation était le colonialisme tel qu'il est défini dans Karl Marx, je ne serais certainement pas entré à l'École coloniale ; or je l'ai fait avec enthousiasme ; j'ai toute ma vie rempli ce métier que je considérais comme une tâche d'éducation et de promotion des peuples d'outre-mer. C'est vous dire que je n'éprouve aucune espèce de complexe d'infériorité. J'ai écrit des livres pour retracer la vie de Gallieni, de Champlain, et un autre sur les doctrines coloniales de la France. Je ne suis donc pas suspect à cet égard.

Je pense, tout de même, que la colonisation française, qui a eu tant d'aspects magnifiques et humains, vraiment dignes de la France, est arrivée à un tournant ; nous avons même dépassé le tournant. Or, il ne s'agit plus de regarder vers le passé mais vers l'avenir. La question de vocable est aussi une question de fait. Les colons, sont les gens de la métropole qui vont outre-mer. C'est sur eux, avec les agents de l'Etat, que tout reposait à l'origine. Or, de plus en plus, certes ils ont encore leur part dans ces pays mais cette part n'est plus la seule ; celle des indigènes devient de plus en plus importante. Ce n'est plus sous un aspect de domination que se présente notre système, ce n'est plus exclusivement sous un aspect de colonisation, c'est-à-dire d'œuvre des colons, c'est, au contraire, un aspect nouveau, l'aspect des masses d'outre-mer qui se lèvent, s'organisent, peut-être même vont se fédérer sous notre égide. C'est là qu'est l'avenir et non pas dans des formules périmées.

Si nous voulons aller de l'avant, et garder une audience, si nous ne voulons pas que notre Académie disparaisse, nous devons adopter des formules nouvelles, nous tendre résolument vers des jours nouveaux. Qui donne l'exemple ? C'est l'Ecole Nationale de la France d'outre-mer qui a changé son nom ; c'est le Ministère de la France d'outre-mer, qui a changé son nom de Ministère des Colonies ; c'est encore le très peu révolutionnaire Comité de l'Empire, devenu le Comité central de la France d'outre-mer puis, récemment, le Comité central d'outre-mer. De tels exemples ne nous incitent-ils pas à un peu de modestie ? Allons-nous rester toujours sur ce roc isolé, « fantôme à étonner les gens », comme disait Pascal. Non, certes, si nous voulons vivre et faire œuvre utile.

Je terminerai par une réflexion sur le titre même proposé par M. Jacques Bardoux. « Académie française », c'est très beau, mais c'est peut-être un peu beaucoup. « Académie française des Sciences et des Lettres d'outre-mer », c'est assez complet, mais un peu long. Je pense que le titre plus bref, *Académie d'outre-mer*, que je m'étais permis de suggérer sous une forme plaisante dans mon discours de réception, conviendrait le mieux parce qu'il n'implique aucune préférence pour les sciences, les lettres et les arts.

Il s'agit de trouver un titre qui soit simple, non seulement par son contenu matériel mais encore par son contenu géographique. Nous avons traité, en effet, comme on le rappelait tout à l'heure, dans des séances très intéressantes, les problèmes du Proche-Orient et ces problèmes ne sont pas traités ailleurs, c'est bien ici qu'il doivent être traités. Nous sommes une Académie d'outre-mer dans un sens très large et je voudrais que ce titre modeste qui ne prête pas à difficulté, devint celui de notre Compagnie pour ses tâches de demain.

M. Maurice MERCIER. — Les arguments de sentiment exprimés par M. Jarre et le Président Rivière, tendant à conserver l'appellation actuelle de notre Compagnie, ont été exprimés avec une réserve si amortie et si grave en même temps, qu'ils n'en sont que plus émouvants. J'avoue que, pour ma part, j'y ai été particulièrement

sensible parce que j'ai moi-même des raisons de sentiment qui m'attachent à l'idée coloniale. Sans me permettre de tomber dans l'apologie familiale, j'ose rappeler, sans fausse pudeur, que les miens sont attachés depuis quatre générations à l'idée coloniale civilisatrice, mon père Ernest Mercier, l'ancien, étant arrivé en Algérie en 1852, à l'âge de 12 ans. Si donc je n'écoutais que l'esprit de tradition, je serais, *a priori*, acquis à l'avis de nos deux confrères, mais M. Jacques Bardoux nous a rappelé qu'il pèse, à l'heure actuelle, sur le mot « colonial » un préjugé, parfaitement injustifié mais si général, qu'il est difficile de ne pas en tenir compte. Ma raison, si non mon cœur, se rallie, donc, sans restrictions à la proposition de M. Jacques Bardoux.

Peut-être le rapprochement des deux mots « Académie » et « française », souligné par M. Barquissau, mérite-t-il quelques précautions et, sans doute, serait-il prudent de disjoindre ce rapprochement dans une appellation qui pourrait être : « *Académie des Sciences et des Lettres de la France d'outre-mer* ».

Plus simplement encore la dénomination pourrait-elle être dépourvue et devenir : « *Académie des Sciences de l'outre-mer* ».

Cette dénomination aurait, en effet, le mérite de se rapprocher au maximum de l'appellation actuelle, à un vocable près.

M. MÉRAT. — Dans la discussion MM. Jarre et Barquissau se sont placés au point de vue de l'opportunité. J'avoue que cette question d'opportunité me préoccupe. Le problème est, au fond, précisément celui abordé par M. Hubert Deschamps. Il l'a résolu affirmativement, son optimisme se basant sur une évolution inéluctable et, somme toute, bienfaisante. Mais, cette position soulève, tout de même, des objections, étant donné la succession rapide des événements.

D'abord que dit le texte organique de l'Académie des Sciences coloniales ? L'Union française n'y apparaît-elle pas comme l'objet essentiel de son activité ?

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Voici ce que dit l'article 2 du décret du 26 janvier 1926 : « *L'Académie des Sciences coloniales est spécialement instituée en vue d'étudier, par les soins et les travaux de ses membres titulaires, de ses membres associés ou correspondants, tout ce qui concerne le développement intellectuel, moral ou matériel des diverses parties du domaine français d'outre-mer, y compris l'Afrique du Nord et les territoires sous mandat.* »

M. MÉRAT. — Les attributions de notre Compagnie sont donc en liaison étroite avec l'Union française. Or, nous approchons d'une phase très critique. Certains soi-disant « fédéralistes » ne craignent pas d'envisager l'indépendance totale, complétée par des traités d'alliance et d'amitié avec la France. Dans ces conditions, la situation de notre Compagnie peut se trouver profondément modifiée et sous plusieurs aspects.

En premier lieu, son existence matérielle. Depuis 1945 le domaine du Ministère de la France d'outre-mer n'a cessé de se restreindre.

Nos attributions se trouveront bientôt inévitablement modifiées. Maintes questions n'exigeront plus la spécialisation qu'impliquait l'existence d'une Union française aux liens étroits et pourront, aussi bien, relever d'autres organismes de compétence plus générale.

Il y a donc bien une question d'opportunité et j'incline à penser comme M. Barquissau : attendre que la transformation se précise. Car, à quoi bon changer de dénomination, si demain l'existence et le rôle de notre Compagnie se trouvent compromis ?

M. GISCARD D'ESTAING. — Je voudrais répondre à la proposition qui a été faite d'attendre, pour changer de titre, que l'évolution et les cadres nouveaux de la France d'outre-mer, ou de ce qui s'appellera à ce moment-là d'un autre nom, aient été fixés. C'est absolument impossible. Je voudrais, au contraire, une liaison entre l'étude désintéressée et patriotique des problèmes faite ici, et la solution politique éventuelle et mouvante qui pourrait être trouvée. Je pense que c'est précisément quand les problèmes se posent, quand ils sont étudiés assez mal, et quand on redoute qu'ils soient résolus plus mal encore, c'est au moment où les événements sont encore fluides qu'il est indispensable qu'un organisme comme le nôtre donne son opinion et propose les solutions.

Gouv. H. DESCHAMPS. — J'ajoute un mot pour répondre à M. Mérat. Ce n'est pas seulement une question de dénomination à laquelle s'est attaché M. Jacques Bardoux mais, aussi, une question d'attribution. Ceci s'est posé, du jour où nous nous sommes attaqués aux problèmes du Moyen-Orient. Ce changement d'optique n'est pas révolutionnaire ; il est dans la ligne de la plus pure tradition française. Dupleix, dont on parlait tout à l'heure, a voulu non pas fonder des colonies mais, par ses comptoirs et sa diplomatie, créer des contacts avec les pays intérieurs qui ouvrirent largement l'Inde à l'influence française. Il s'agit, pour nous, aujourd'hui, de rechercher les perspectives qui peuvent s'ouvrir pour la France dans les pays d'outre-mer, qu'il s'agisse des territoires africains, de l'Inde, du Proche-Orient ou de l'Extrême-Orient. M. Mérat nous dit : « Oui, mais alors où est notre domaine propre ? » Notre domaine, c'est précisément le mot « outre-mer ». Il faut bien l'avouer, la plupart des Français ont pour optique traditionnelle, l'Europe et le bassin méditerranéen. Notre spécialisation à nous, ce doit être, précisément, un élargissement des horizons classiques, une vue sur le monde global, le monde nouveau qui est en train de se lever.

M. F. LIORÉ. — Après les plaidoyers que nous venons d'entendre, et dont la majorité m'a vivement frappé et convaincu, j'hésitais à demander la parole, mais je crois devoir vaincre mon hésitation pour apporter dans la discussion un argument que je considère de valeur.

Depuis 1940, nous avons vécu dans une angoisse déprimante à la pensée que la jeunesse actuelle était privée de cet enthousiasme qui avait animés nos 20 ans. La France tenait alors dans tous les

domaines une place de premier rang ; son action et son influence s'étendaient sur le monde entier. Notre défaite a fait s'écrouler ces souvenirs, et c'est avec anxiété que nous avons vu grandir nos jeunes privés de l'idéal qui doit être pour eux force et soutien.

Or, un événement d'une portée considérable s'élabore actuellement, susceptible de fournir à notre jeunesse cet idéal dont elle a tant besoin. Le Président du Conseil l'a signalé récemment en disant : « Il faut souhaiter que l'organisation du Sahara et la création de l'Eurafrique soient capables d'entraîner notre jeunesse et de lui donner sa raison de vivre. »

A cette heure de notre histoire nationale, j'estime que notre Compagnie ne peut plus se confiner dans son rôle ancien d'observateur, de commentateur consciencieux du passé. Elle doit devenir un moteur pour la jeunesse de France et, puisqu'il s'agit de l'outre-mer, elle doit manifester sa sympathie à cette orientation nouvelle du destin de notre patrie. Pour cela, il est utile que, par sa dénomination même, elle marque son approbation de cet immense effort de création. C'est pourquoi, je me rallie entièrement aux propositions qui viennent d'être faites dans ce sens.

Le but que se propose la France à la réalisation duquel elle convie plusieurs nations étrangères, la création de l'Eurafrique, exige la mise en œuvre de nombreuses techniques, fruits de sciences très récentes. Peut-être pourrions-nous dire : *Académie des Sciences et techniques de l'outre-mer.*

Gouv. gén. DELAVIGNETTE. — Mon ami Hubert Deschamps a très bien dit ce que je me proposais de vous exposer. Néanmoins, je voudrais appeler votre attention sur un point particulier. Il est un pays au moins aussi attaché que le nôtre aux moyens de son action outre-mer, c'est la Belgique. A Bruxelles, vous le savez, siègeait un Institut colonial international, qui n'a pas hésité à changer de dénomination et à prendre un titre, d'ailleurs un peu long : « Institut international pour l'étude des civilisations différentes ». Je crois savoir que cet Institut tire une partie de ses ressources de l'U.N.E.S.C.O., qui tire lui-même les siennes des contribuables des pays de l'Organisation des Nations Unies, tout au moins de ceux de ces pays de l'Organisation des Nations Unies qui font honneur à leur signature. Si nous voulons, un jour où la nécessité s'en ferait sentir, demander une partie de nos ressources à une organisation internationale comme l'U.N.E.S.C.O., je crois qu'il faut envisager notre changement d'appellation.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Je crois qu'il est indispensable de conclure. Nous avons assisté à des controverses constamment menées avec la plus extrême courtoisie. Chacun de nous a maintenant son opinion faite et la discussion générale peut être considérée comme close.

J'ajoute cependant que, pour compléter et éclairer le débat, j'avais consulté quelques-uns de nos confrères qui m'avaient dit ne pas pouvoir assister à la séance de ce jour. Il n'est pas inutile que vous connaissiez leurs opinions ; je vais les résumer devant vous.

M. René PINON. — « Au moment où nous sommes attaqués, nous n'allons tout de même pas nous abandonner et rayer le terme « coloniales » qui n'a rien de péjoratif. »

M. Edwin POILAY. — « Les conclusions de mon discours de réception donnent au terme « colonial » son sens le meilleur. Donc, conservons-le dans notre appellation. »

M. LADREIT DE LACHARRIÈRE. — « Pourquoi changer notre appellation. Nous n'avons pas à rougir du mot « coloniales ». »

M. Georges PHILIPPAR. — « Je ne suis pas d'accord pour modifier l'appellation de notre Académie. Conservons notre titre tel qu'il existe depuis notre fondation. »

M. René MALBRANT. — « Je pense que le titre actuel de notre Académie doit être maintenu. Le mot « colonial », est un mot noble et je m'insurge contre le sens péjoratif qui lui est prêté. »

M. Luc DURAND-RÉVILLE. — « Je n'aperçois pas la nécessité d'un changement, non pas pour des questions de doctrine mais pour des questions de langage. Nous sommes une Académie des Sciences coloniales ; la science coloniale est celle des rapports entre des civilisations différentes et, dans ces conditions, il faudrait être mal intentionné pour interpréter ce titre d'une façon défavorable, même compte tenu des tendances politiques nouvelles en ce qui a trait aux rapports de la métropole avec ses territoires d'outre-mer. Le fait de colonisation est un fait scientifique devant lequel on ne peut que s'incliner ; je vois, moins que jamais, la nécessité d'une modification de notre appellation. »

M. CÆDÈS. — « Tout à fait d'accord pour que l'on change l'appellation de l'Académie, non parce que je trouve le mot infamant, mais parce que j'ai toujours fait des réserves sur les mots « sciences coloniales ». Il n'y a pas de sciences coloniales, ni de sciences métropolitaines ; il y a la science. »

M. Raymond DECARY. — « Je ne considère pas le mot « colonial » comme indésirable, mais il faut se placer devant la réalité des faits. Les colonies marchent vers une autonomie progressive. La maturité qu'elles acquièrent va leur donner un régime politique peu en rapport avec un mot qui renferme implicitement une certaine idée de négation. Le mouvement est général, il paraît bien difficile de résister au courant, je dirai même dangereux pour la haute réputation dont jouit notre Compagnie. Bien qu'écrivant ceci à contre-cœur, j'émetts l'avis que le mot « colonial » soit supprimé dans la future dénomination de l'Académie. »

M. Edmond NAEGELEN. — « Toute la tradition généreuse de notre pays depuis des générations a donné au mot « colonial » son sens le plus élevé. Cependant, puisqu'il paraît que « coloniser » signifie désormais « réduire en esclavage », je ne vois pas d'objection ma-

jeure à ce que nous tenions compte de cette évolution imprévue et que nous changions notre titre. Nos préoccupations n'en resteront pas moins les mêmes qu'hier et nous continuerons à travailler dans le sens le plus libéral et le plus propre à assurer la grandeur de notre pays, c'est-à-dire la grandeur et la dignité de l'humanité toute entière. »

M. René PLEVEN. — « Je regrette qu'un préjugé défavorable ait tendance à s'attacher à une expression qui ne devrait évoquer que la grandeur de l'œuvre civilisatrice de la France, mais force m'est de reconnaître que ce préjugé existe. C'est pourquoi j'inclinerais fort à la recherche d'une formule nouvelle. »

Nous voilà maintenant tous bien informés. Il est temps de tenter de donner une solution à la question principale. Etes-vous d'avis de ne rien changer à l'appellation de notre Académie ou désirez-vous, au contraire, modifier cette appellation ? Je demande un vote sur ce premier point. Je propose, lorsque nous aurons pris notre première et très importante décision, que nous mettions, sans retard, nos confrères qui n'ont pu venir aujourd'hui au courant de nos débats. Cette procédure me paraît régulière et courtoise vis-à-vis des absents ; c'est elle d'ailleurs à laquelle tient, avec raison, le Docteur Noël Bernard. Il sera intéressant pour compléter notre dossier que nos confrères puissent nous apporter leur sentiment. Je donnerai le plus objectivement possible, le ton de la séance de ce jour. « Voilà, dirai-je aux membres qui n'ont pu assister à nos débats, ce qui s'est passé ; voilà ce qu'on a dit ; voilà la décision qui a été adoptée. »

Je reprends donc la première question, pour un vote à main levée. « Etes-vous d'avis de conserver notre titre actuel : « Académie des Sciences coloniales » ?

(7 membres de l'Assemblée sont de cet avis).

Deuxième question : « Etes-vous d'avis de modifier l'appellation de l'Académie ? »

(18 membres de l'Assemblée sont de cet avis).

Nous venons, en conséquence, de décider le changement d'appellation de notre Compagnie.

Nous allons, maintenant, discuter le titre que nous allons adopter parmi ceux qui ont été proposés aussi bien par M. Jacques Bardoux que par d'autres confrères.

Général CHARBONNEAU. — La première idée qui vient à l'esprit est de remplacer l'expression « coloniales » par l'expression « outre-mer » : « Académie des Sciences d'outre-mer ». Deux petites réserves : cette substitution ne satisfait pas l'esprit, car l'expression « outre-mer » est plus vaste et plus vague que l'expression « coloniales ». Puis, dans notre titre actuel, du point de vue grammatical, l'adjectif « coloniales » qualifie, sans aucun doute, sciences et non académie. Il n'en serait pas de même avec l'expression adjectivale « outre-mer » qui pourrait s'appliquer aussi bien à l'Académie et, dès lors, faire penser à une « Académie

d'outre-mer des sciences», homologue outre-mer de l'actuelle « Académie des Sciences ». Certains pensent que la confusion serait moins aisée si « outre-mer » d'adjectif devenait substantif et si l'on disait « de l'outre-mer ». Là, « outre-mer » s'applique évidemment à Académie, et en y ajoutant le mot « française » cela corrigerait ce qu'il y a de vague dans l'expression « outre-mer ». Mais l'Académie française ne prendrait-elle pas ombrage de ce qui pourrait paraître un démarquage ?

On a proposé aussi « *Académie des Lettres et Sciences* » ; dans ce cas, il faudrait ajouter « Arts » ; mais alors le titre paraît long et sent les Académies de province ! On a suggéré « *Académie de l'Union française* », titre qui pourrait convenir si, précisément, l'expression « Union française », comme la chose, n'était elle-même actuellement battue en brèche. D'ailleurs, ni le Maroc, ni la Tunisie n'en ont fait partie, le Viet-Nam et le Cambodge l'ont abandonnée et cependant il n'est pas douteux que, longtemps encore, tous ces pays continueront à être l'objet de nos observations et de nos études. D'autre part, l'Union française englobe la France continentale dont, en principe, nous n'avons pas à nous occuper, en dehors de ses rapports avec les territoires et départements d'outre-mer.

Le titre « *Académie de la France d'outre-mer* » serait plus expressif, mais les pays semi-indépendants qui vont surgir en vertu des lois-cadres actuellement à l'étude, n'accepteront peut-être plus longtemps de se voir englober dans la France d'outre-mer ; ce titre peut donc risquer de devenir caduc assez rapidement.

Autre solution : substituer au mot « Académie » le mot « Institut ». Il conviendrait, cependant, d'éviter « Institut Français d'outre-mer » pour qu'il n'y ait aucune confusion avec les instituts, tels que l'I. F. A. N., qui sont des organismes d'études locaux. On pourrait s'arrêter davantage au titre « Institut de la France d'outre-mer ». L'U.N.E.S.C.O. se pencherait plus facilement sur nous, selon le vœu exprimé par M. Delavignette, si nous adoptions une dénomination comme « *Institut de la France d'outre-mer* ».

M. LÉMERY. — Il apparaît bien que les diverses propositions peuvent se ramener à la formule « *Académie des Sciences de l'outre-mer* ».

M. STANISLAS REIZLER. — Après la lettre que notre Secrétaire perpétuel propose d'envoyer à nos confrères absents, serons-nous tenus par le nombre de leurs avis ? Cela peut être dangereux. Il faudra bien spécifier que la décision pour le nouveau titre sera prise, en assemblée, par la majorité des présents.

M. GISCARD D'ESTAING. — Ce que vient de dire M. Reizler est tout à fait juste. Nous ne devons pas être liés par l'opinion de confrères qui n'ont pas assisté à notre longue discussion et qui n'ont pas entendu tous les arguments développés. S'il en était ainsi, le débat qui vient d'avoir lieu ne présenterait plus aucun intérêt. Etant donné l'importance de la question débattue, il est raisonnable que nos confrères soient le plus rapidement possible informés de ce que nous avons fait, mais ces informations leur

ayant été apportées, il est évident que le changement d'appellation devra se faire suivant les décisions statutaires de l'Assemblée siégeant statutairement.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Nos confrères qui n'ont pu suivre le déroulement de nos débats risquent, en effet, de fausser le sens de nos discussions s'ils nous apportent une opinion qui ne reflète pas celle que notre débat vient si exactement de mettre en valeur.

M. GISCARD D'ESTAING. — En particulier pour le titre, car il est plus grave de prendre un titre nouveau avec une décision prise anonymement.

*

**

La séance est levée à 16 h. 50.

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 15 MARS 1957

LES CARACTÈRES DE L'ÉCONOMIE RURALE OUTRE-MER NÉCESSITÉ DE SON DÉVELOPPEMENT ET MOYENS PROPRES A LA FAVORISER

par M. M. ROSSIN

Directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts
au Ministère de la France d'outre-mer

Il peut paraître prétentieux d'aborder un tel sujet devant votre Compagnie :

— d'abord, parce que c'est un sujet sur lequel vous vous êtes certainement penchés, du fait qu'on ne peut guère s'être intéressé aux problèmes d'outre-mer sans avoir eu à toucher à la matière même qui constitue l'essentiel de l'économie de ces pays,

— ensuite, parce que tout semble déjà avoir été dit sur un tel sujet et que l'on risque, par conséquent, de se répéter, ou de répéter ce que d'autres, plus compétents, ont déjà exprimé.

Aussi bien, mon propos ne sera point de tenter de vous ouvrir des horizons nouveaux et inattendus sur un sujet aussi connu, mais, bien plus modestement, d'essayer de rappeler certaines données élémentaires mais essentielles auxquelles il est impératif de se référer si l'on veut favoriser une évolution heureuse de cette économie rurale. Au risque de vous décevoir, je dirai dès l'abord que je n'ai aucune prétention à vous apporter des solutions toutes prêtes, nulle prétention non plus à

brosser un plan d'action rigoureux prévoyant un enchaînement automatique des interventions possibles et de leurs conséquences. L'économie rurale dans les territoires d'outre-mer, il faut bien le reconnaître, s'accommode fort mal d'un cadre rigide, elle déjoue souvent les constructions de notre esprit même quand elles paraissent d'une logique irréfutable, et cela non seulement parce qu'elle met en jeu l'homme et même une multitude d'hommes divers et différents, dont chacun possède une parcelle de responsabilité et de volonté, mais encore parce que sa matière même est chose vivante dont nous ne pouvons avoir la prétention, au moins en l'état actuel de nos connaissances, de pouvoir connaître ou contrôler tous les paramètres changeants.

Il est incontestable, cependant, que c'est un sujet d'actualité, ou, plus exactement, un sujet qui retient davantage l'attention depuis quelques années. Un esprit chagrin pourrait même se demander pourquoi on a attendu si longtemps pour lui accorder, dans nos préoccupations, la place qu'il mérite. Quoi qu'il en soit, d'horizons divers un regain d'intérêt se manifeste pour ces problèmes et des idées variées fusent pour trouver des solutions au développement de cette économie rurale d'outre-mer.

C'est que non seulement elle représente la grosse masse de l'économie tout court des territoires d'outre-mer, mais encore elle est le fait de l'énorme majorité des populations.

C'est aussi que, pour ces populations (et cela est vrai pour toute population essentiellement rurale), l'agriculture est peut-être encore *plus qu'un métier, un mode de vie*. De ce fait, tous ceux qui s'intéressent à l'outre-mer, trouvent dans tous les domaines de ce mode de vie de l'immense majorité des populations d'outre-mer, matière à intervention, à amélioration ou à création : qu'il s'agisse de la technique agricole proprement dite, de la commercialisation ou de la transformation des produits, de l'habitat, de l'hygiène et de la santé, de l'éducation, du crédit, de l'organisation sociale, de la recherche agronomique, etc... c'est tout un faisceau d'activités ou de spécialités diverses qui convergent (ou devraient converger) vers l'amélioration de cette économie rurale.

Il est hautement souhaitable qu'il en soit ainsi : encore faut-il que tous les éléments d'amélioration de ce mode de vie progressent, sinon en même temps, du moins avec un souci prioritaire de la mesure et de l'équilibre, faute de quoi c'est à

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 15 MARS 1957

LES CARACTÈRES DE L'ÉCONOMIE
RURALE OUTRE-MER
NÉCESSITÉ DE SON DÉVELOPPEMENT
ET MOYENS PROPRES A LA FAVORISER

par M. M. ROSSIN

Directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts
au Ministère de la France d'outre-mer

Il peut paraître prétentieux d'aborder un tel sujet devant votre Compagnie :

— d'abord, parce que c'est un sujet sur lequel vous vous êtes certainement penchés, du fait qu'on ne peut guère s'être intéressé aux problèmes d'outre-mer sans avoir eu à toucher à la matière même qui constitue l'essentiel de l'économie de ces pays,

— ensuite, parce que tout semble déjà avoir été dit sur un tel sujet et que l'on risque, par conséquent, de se répéter, ou de répéter ce que d'autres, plus compétents, ont déjà exprimé.

Aussi bien, mon propos ne sera point de tenter de vous ouvrir des horizons nouveaux et inattendus sur un sujet aussi connu, mais, bien plus modestement, d'essayer de rappeler certaines données élémentaires mais essentielles auxquelles il est impératif de se référer si l'on veut favoriser une évolution heureuse de cette économie rurale. Au risque de vous décevoir, je dirai dès l'abord que je n'ai aucune prétention à vous apporter des solutions toutes prêtes, nulle prétention non plus à

brosser un plan d'action rigoureux prévoyant un enchaînement automatique des interventions possibles et de leurs conséquences. L'économie rurale dans les territoires d'outre-mer, il faut bien le reconnaître, s'accommode fort mal d'un cadre rigide, elle déjoue souvent les constructions de notre esprit même quand elles paraissent d'une logique irréfutable, et cela non seulement parce qu'elle met en jeu l'homme et même une multitude d'hommes divers et différents, dont chacun possède une parcelle de responsabilité et de volonté, mais encore parce que sa matière même est chose vivante dont nous ne pouvons avoir la prétention, au moins en l'état actuel de nos connaissances, de pouvoir connaître ou contrôler tous les paramètres changeants.

Il est incontestable, cependant, que c'est un sujet d'actualité, ou, plus exactement, un sujet qui retient davantage l'attention depuis quelques années. Un esprit chagrin pourrait même se demander pourquoi on a attendu si longtemps pour lui accorder, dans nos préoccupations, la place qu'il mérite. Quoi qu'il en soit, d'horizons divers un regain d'intérêt se manifeste pour ces problèmes et des idées variées fusent pour trouver des solutions au développement de cette économie rurale d'outre-mer.

C'est que non seulement elle représente la grosse masse de l'économie tout court des territoires d'outre-mer, mais encore elle est le fait de l'énorme majorité des populations.

C'est aussi que, pour ces populations (et cela est vrai pour toute population essentiellement rurale), l'agriculture est peut-être encore *plus qu'un métier, un mode de vie*. De ce fait, tous ceux qui s'intéressent à l'outre-mer, trouvent dans tous les domaines de ce mode de vie de l'immense majorité des populations d'outre-mer, matière à intervention, à amélioration ou à création : qu'il s'agisse de la technique agricole proprement dite, de la commercialisation ou de la transformation des produits, de l'habitat, de l'hygiène et de la santé, de l'éducation, du crédit, de l'organisation sociale, de la recherche agronomique, etc... c'est tout un faisceau d'activités ou de spécialités diverses qui convergent (ou devraient converger) vers l'amélioration de cette économie rurale.

Il est hautement souhaitable qu'il en soit ainsi : encore faut-il que tous les éléments d'amélioration de ce mode de vie progressent, sinon en même temps, du moins avec un souci prioritaire de la mesure et de l'équilibre, faute de quoi c'est à

l'éclatement de la société rurale elle-même, auquel on risque d'aboutir et cela sans espoir de replâtrage.

* * *

Vous aurez compris par ces indications préliminaires que le sujet abordé sera celui de l'économie rurale considérée avant tout sous l'angle de la production de type familial. Aussi bien c'est là l'aspect le plus important, que l'on mette en avant des considérations sociales et humaines, ou des considérations simplement économiques. Dans le premier aspect, il est bien évident que le souci majeur étant l'*élévation du niveau de vie du plus grand nombre*, l'évolution et la promotion sociale des populations, c'est à l'occupation largement majoritaire de ces populations qu'il faut s'adresser : c'est-à-dire à la production du sol par l'exploitation familiale. Dans le second aspect, on peut avancer que dans les conditions politico-économiques actuelles, l'exploitation familiale dans les pays d'outre-mer possède des bases de stabilité et de sécurité plus grandes, dans la mesure au moins où elle tend vers le plein emploi de la main-d'œuvre familiale et n'a pas à s'adresser à une main-d'œuvre salariée.

Je n'insisterai pas sur les notions qui rendent difficile toute action sur une telle production du sol : aléas et excès climatiques, médiocrité fréquente et fragilité des sols du fait de ces excès climatiques, cloisonnement, éloignement ou difficultés d'accès, variété, dispersion, hétérogénéité des populations et de leurs systèmes agricoles qui traduisent en fait la variété des milieux. Si l'on y ajoute l'immensité des territoires, la faiblesse relative des moyens de toute nature pour une telle tâche (faiblesse en hommes compétents, faiblesse en moyens financiers), le manque de recul dans les connaissances acquises, on voit que le problème n'est pas simple et qu'il ne faut donc pas s'étonner si une économie rurale de type médiéval ne se transforme pas en quelques années en économie rurale de type moderne.

* * *

Sur le plan strictement économique, financier et comptable, on est généralement accoutumé à parler de la production d'un territoire en terme de production globale ou par référence à sa valeur totale. C'est évidemment le souci majeur des gou-

vernements quels qu'ils soient ou quels qu'ils puissent être d'assurer, si possible, un équilibre budgétaire. Or, la part des recettes n'étant qu'une certaine ponction sur l'ensemble de la production, plus cette dernière, globalement est élevée, et plus la ponction est admissible et supportable. A première vue, on pourrait donc penser que la seule augmentation de la production totale assurera une sécurité et une stabilité à cet égard. Mais comme la production agricole globale d'un territoire est faite de l'addition d'innombrables petites productions au niveau familial et que chacune d'elles, *seule représentative de richesse créée*, est sous la responsabilité et dépend de la volonté de chaque agriculteur, on voit que la production globale, la richesse principale réalisée, dépend directement d'innombrables volontés individuelles, qu'il s'agit, chacune, de toucher et de rendre parfaitement conscientes si l'on veut l'augmenter.

Sur le plan strictement technique, deux natures d'interventions doivent venir logiquement au secours de cette amélioration de la production :

— d'abord une parfaite connaissance du milieu et de ses insuffisances, et cela sous tous les aspects naturels : sol, climat, hydrographie et hydrologie, accès, etc... et une mise au point des productions adaptées à ces milieux et des modes de production les meilleurs : cela c'est le rôle de la recherche, recherche générale, ou recherche spécialisée sur telle ou telle production,

— ensuite, la modification éventuelle de ce milieu dans ses insuffisances, ou son adaptation pour devenir mieux apte à une production améliorée ou accrue : cela, c'est le rôle des aménagements fonciers de toute nature, destinés à améliorer des conditions naturelles défectueuses ou insuffisantes.

Mais ces interventions techniques n'auront de valeur et d'intérêt, même si elles sont parfaitement logiques et convenablement réalisées, que si elles s'intègrent dans le milieu humain correspondant, si elles sont le résultat de son adhésion ou mieux encore de sa demande.

Ainsi, quel que soit l'aspect sous lequel on envisage le problème, on retrouve cette nécessité absolue de toucher, de convaincre, d'éduquer quasiment chaque agriculteur pris en particulier.

C'est là, je crois, une caractéristique peut-être élémentaire, mais fondamentale d'une telle économie rurale, et qui la

différencie d'une production industrielle ou minière. Celle-ci, en effet, est généralement concentrée en des zones limitées, ne fait appel qu'à une population salariée relativement peu abondante et où chacun doit s'intégrer dans une organisation et un système de travail qui lui sont imposés. Le chef d'entreprise est vraiment l'organisateur du travail de chacun et commande ainsi directement à une production importante.

En agriculture familiale, chaque agriculteur, même s'il ne règne que sur quelques arpents de terre, est lui aussi une sorte de chef d'entreprise. Mais il y a alors une multiplicité de chefs d'entreprises, une multiplicité de volontés différentes et c'est de là, à mon sens, qu'il faut partir si l'on veut vraiment trouver un moyen efficace d'amélioration généralisée.

* * *

Et cette constatation de simple bon sens donne peut-être pour une large part l'explication de nos déceptions devant la faible influence bien souvent de nos interventions. C'est que nos constructions pour les interventions en milieu rural sont presque toujours *parties du sommet* et n'ont que bien rarement réussi à atteindre réellement et individuellement chacun de ces petits chefs d'entreprises, chacun de ces agriculteurs.

Pour ne prendre qu'un exemple, la société de prévoyance, même transformée en société mutuelle de production rurale et démocratisée de ce fait, intéresse-t-elle directement les dizaines de milliers d'agriculteurs d'un cercle et est-elle en mesure d'apporter à chacun les possibilités de progrès jugées nécessaires ? Certainement pas, du moins tant qu'elle se résume en une installation au chef-lieu, même disposant de moyens importants, parce qu'elle reste ainsi à un niveau trop élevé pour l'agriculteur individuel. Elle ne peut à un tel niveau, et au mieux, que s'adresser à des actions qui concernent l'ensemble de la production : par exemple des actions de stockage, de transformation ou de commercialisation. Mais ce sont là des actions indirectes ou incidentes sur la production : elles ne peuvent souvent qu'influer sur une meilleure valorisation d'une production donnée ou acquise, mais peu ou pas du tout sur la production elle-même. Or, le plus important n'est-il pas d'augmenter *d'abord* cette production de richesse brute ? En effet, si l'on admet que le revenu de l'agriculteur est le produit de deux facteurs : *prix multiplié par production ou par rendement*, on

voit que l'augmentation de revenu sera mathématiquement identique pour une augmentation égale de l'un ou de l'autre de ces facteurs. En d'autres termes, on peut augmenter de 20 % le revenu de l'agriculteur en augmentant de 20 % : soit le prix de base des produits, soit le rendement des cultures. Mais étant donné, d'une part, le niveau moyen des rendements par rapport à ce qui est possible par l'introduction de moyens généralement modestes (mais généralisés), étant donné d'autre part et à l'inverse, le niveau moyen des prix, il est aisé de comprendre qu'il est infiniment plus facile d'accroître de 20 % les rendements que les prix. Bien mieux, et singulièrement dans le cas de nos territoires d'outre-mer, la marge possible d'accroissement des rendements est considérable pour presque tous les produits et allant plus loin, on peut même dire que seule elle peut permettre une baisse des prix, condition même de débouchés assurés, tout en réservant un accroissement du revenu individuel de l'agriculteur.

Bien sûr, la solution de facilité (si l'on peut dire), c'est l'augmentation des prix : car cela s'obtient à un niveau élevé, et par des moyens qui ne mettent guère en jeu des efforts musculaires. Mais je n'ai pas besoin d'insister sur la précarité et sur le danger de ce genre de solutions.

La solution saine, c'est incontestablement celle sur les rendements, tant tout au moins, comme c'est le cas général, quel'on se situe très loin du plafond possible de ces rendements. (Rendement étant d'ailleurs entendu à la fois dans son sens qualificatif et quantitatif). Mais c'est une solution qui exige des efforts, et qui plus est, des efforts de *chacun* des agriculteurs : et cela ne peut se réaliser que si chaque agriculteur est conscient de cette nécessité, que si chacun d'eux l'admet et est mis dans des conditions telles que cet effort soit à la fois souhaité et rendu efficace.

* * *

On en revient donc toujours à cet impératif : trouver le moyen de donner conscience à chaque agriculteur de sa propre responsabilité dans sa promotion économique et sociale, la lui faire désirer, lui faire souhaiter le minimum d'aide nécessaire pour y parvenir. Car sans sa participation consciente, sans sa volonté nettement manifestée, nos constructions risquent de lui demeurer extérieures et de rester sans effet notables sur une évolution souhaitable.

On pouvait peut-être, il y a encore quelques années, douter d'une possibilité de faire manifester une quelconque volonté dans une masse qui paraissait aux non avertis plus ou moins inconsistante ou même amorphe. La prise de conscience politique des populations autochtones, les manifestations de toute nature qui en sont la conséquence, prouvent au moins, et sans que cela entraîne un quelconque jugement de qualité de ma part, que *cette masse n'est pas amorphe*, qu'elle est capable de volonté. Pourquoi, alors, dans le domaine qui nous occupe et qui est infiniment proche de l'agriculteur puisque c'est sa vie de tous les jours, ne serait-il pas possible de l'enflammer aussi pour des objectifs certes plus terre à terre, mais éminemment concrets puisqu'il s'agit de l'amélioration des niveaux de vie par une meilleure productivité (pour employer un terme à la mode) des efforts de tous les jours ? Et cela est d'une importance capitale car ce qui est peut-être le plus dangereux pour les populations elles-mêmes et pour leur devenir, c'est que la vitesse d'évolution du système politique d'une part et celle des niveaux de vie d'autre part, soit sans commune mesure. Ce qu'il faut donc, c'est accélérer l'accroissement des niveaux de vie et cela dans le cadre difficile et lent par nature même que représente une économie à la fois agricole et familiale.

Et c'est pour cela, encore une fois, qu'il faut mettre au niveau de l'agriculteur, à son contact, le moyen de comprendre la possibilité d'exprimer, la possibilité aussi de rendre plus efficace l'effort qui sera consenti.

* * *

C'est donc dans cet esprit que doivent être conçus, semble-t-il, les programmes d'action rurale en milieu autochtone.

La pièce maîtresse en est, à mon sens, le conseiller technique rural, l'assistant technique de base, c'est-à-dire le praticien qui sera et à titre permanent, le point de convergence à la fois : des besoins nettement connus, appréciés et exprimés des agriculteurs et des méthodes ou des moyens élaborés par les divers techniciens pour les satisfaire.

Cet assistant technique rural, sans être un expert omniscient, doit posséder une formation générale qui lui permette de comprendre les problèmes de la terre et de ses occupants : il doit donc être si possible d'origine rurale, de façon à pouvoir pénétrer intimement la vie journalière des agriculteurs, sentir comme pour lui-même les difficultés qui sont les leurs.

Sa formation doit être essentiellement pratique et concrète, et l'avoir amené à toucher lui-même et au niveau le plus modeste, les multiples aspects de la vie paysanne. Mais il doit avoir aussi et surtout un sens de l'humain, un contact ouvert et par conséquent une possibilité de rayonnement qui sera la condition même de la réussite. Il convient aussi, je pense, de se bien persuader que le plus rapidement possible il doit provenir du même groupe humain que celui dans lequel il aura à œuvrer. Bien sûr au départ et par suite du petit nombre d'éléments suffisamment qualifiés dans les territoires d'outre-mer, il devra être fait appel à des assistants européens dont le rôle sera à la fois de démarrer les actions dans le sens indiqué, et de former sur le tas et au contact des réalités, des assistants locaux appelés à multiplier et à généraliser le système.

La zone d'action d'un tel assistant sera évidemment très variable selon les régions, les habitants, les systèmes de culture. Mais elle doit répondre à certains impératifs parfois contradictoires, qu'il s'agit d'étudier et de concilier dans chaque cas particulier.

D'abord, sa dimension maximum peut se définir comme étant celle qui correspond à la capacité physique ou matérielle de l'assistant de pouvoir la connaître dans le plus intime détail, de pouvoir connaître aussi individuellement chaque agriculteur, de pouvoir enfin garder un contact personnel permanent avec chacun d'eux.

Elle doit être, en outre, suffisamment réduite pour être parfaitement homogène quant à son milieu humain et naturel et quant au mode de vie des habitants. Les hommes qui la composent doivent donc avoir des préoccupations et des intérêts identiques, de façon à constituer une communauté consciente de son existence et des liens qui l'unissent. Chaque fois qu'une telle zone d'action pourra se baser sur l'existence de liens traditionnels, sur une structure déjà préexistente, il faudra, bien entendu, en profiter.

Mais elle doit être, aussi, suffisamment importante pour que cette unité élémentaire d'action trouve en elle-même et progressivement, grâce à l'accroissement de sa production les moyens de supporter les charges qui découleront de cette assistance technique mise au départ à sa disposition.

Sans qu'il soit possible de fixer un cadre rigide à cette dimension et simplement pour donner un ordre de grandeur, disons qu'elle groupera un village ou quelques villages, qu'elle

s'appliquera à un millier ou à quelques milliers d'hectares cultivés, ou à quelques centaines de familles d'agriculteurs.

L'assistant technique devra résider dans cette zone elle-même, car, c'est à l'ensemble des problèmes qui constituent le mode de vie des paysans qu'il doit se vouer. Son rôle sera donc, à la limite, polyvalent. Mais il importe que dans cette polyvalence de principe, un choix soit opéré dès le départ, en fonction des besoins les plus urgents et les plus marquants. C'est pourquoi au démarrage il est tellement important qu'il commence par connaître en détails le milieu dans lequel il est appelé à œuvrer : milieu humain, milieu naturel, systèmes agricoles, us et coutumes, éléments des niveaux de vie, etc... etc... C'est donc à un inventaire détaillé, à une photographie aussi fidèle que possible de toute la vie de ce milieu qu'il doit s'attacher d'abord. Il sera un peu comme le médecin qui ausculte un patient avant de porter un diagnostic et, comme le médecin, il devra non seulement ausculter mais aussi interroger et faire parler en confiance. Et de même qu'un diagnostic judicieux conduit aux remèdes à apporter, de même un inventaire détaillé doit conduire aux programmes d'action et surtout aux ordres de priorité d'interventions à retenir. C'est en effet du succès des premiers remèdes que dépendra la confiance des agriculteurs en leur praticien et par conséquent la possibilité d'application de méthodes et de moyens de plus en plus élaborés, mais aussi de plus en plus souhaités par les agriculteurs eux-mêmes.

Dans une unité de cette dimension, il est possible en effet, et nécessaire de faire participer progressivement les intéressés à l'évolution de cette sorte de communauté, parce qu'il s'agit de leurs soucis communs journaliers les plus modestes et c'est lorsqu'ils auront pénétré ce sens de la participation réelle et directe et de la responsabilité, que le progrès et toutes les formes de progrès seront possibles.

C'est pourquoi aussi, il est indispensable que, dès le début, ils soient non seulement associés à cette sorte de définition des programmes d'action, mais aussi associés matériellement ou financièrement aux mises en œuvre. Cela s'oppose à la politique du cadeau gratuit qui a démontré dans tous les domaines son inefficacité, car on n'apprécie bien finalement que ce que l'on a peiné réellement pour obtenir ou créer. Et je suis, pour ma part, convaincu qu'il est infiniment plus difficile et plus impopulaire de faire verser un impôt, même faible,

mais qui a son utilisation à des niveaux inconnus ou insoupçonnés de l'agriculteur, que de lui demander de participer, aussi largement que possible, à des actions qui se passent sous ses yeux, qui sont à son profit et dont il aura souhaité la réalisation. Là encore, à ce niveau modeste individuellement, *mais généralisé*, la capacité globale de participation peut dépasser largement les moyens utilisés en dons gracieux et bien souvent improductifs.

En bref, cet assistant technique rural et sa zone d'action constituent la vraie cellule élémentaire où doivent se réaliser *les actions efficaces et directes sur la production*, parce qu'elle permet d'en toucher tous les composants individuels et d'intervenir *à la source même de la création de richesses*. Certes, elle est insuffisante à elle seule pour tout améliorer: mais je pense profondément que sans elle, sans son exacte définition dans chaque cas particulier, sans son animation de l'intérieur, toutes les constructions de niveau supérieur que l'on voudra créer *à priori*, sont vouées sinon à l'échec, du moins à la lenteur dans l'évolution souhaitée. Et quelles que soient les structures de niveau supérieur qui à leur tour auront à prendre corps *comme conséquence* de la vie de chacune de ces cellules élémentaires, il conviendra de garder à celles-ci leur rôle primordial d'action directe sur la production, parce que cette action directe ne peut par nature se situer que là et leur gestion interne avec les intéressés eux-mêmes.

Tout cela tend, en fait, à une véritable organisation professionnelle des paysans d'outre-mer, *en commençant par la base* et non par le sommet. Et il doit être bien entendu que, de ce fait, les assistants techniques ruraux ne sauraient, dans de telles fonctions, être intégrés à un cadre de fonctionnaires. Si au départ ils peuvent être des contractuels du territoire, ou mieux des organismes d'action rurale, ils doivent en fait être considérés progressivement comme des agents au service de la profession agricole.

On peut se demander, si l'on retient ces idées, ce que sera le rôle alors des services publics, et notamment le rôle des services techniques de la production.

En fait, un service public, quel qu'il soit, possède un rôle majeur, qui est celui de l'orientation, de la conception et du contrôle. Par contre, il n'a jamais été conçu pour faire de l'exécution. Et quand il s'agit d'exécution à un niveau aussi modeste, mais aussi multiplié ou généralisé que celui

que je viens d'évoquer, on mesure aussitôt l'impossibilité totale à laquelle on aboutirait si toute cette exécution devait être le fait des services proprement dits. Et c'est peut-être cette confusion des rôles de conception et des rôles d'exécution qui aboutit parfois à une mauvaise réalisation des deux et qui fait douter de la valeur intrinsèque des hommes qui composent ces services.

* * *

Je m'excuse d'avoir tant insisté sur ces aspects élémentaires de l'économie rurale d'outre-mer. Mais l'expérience que je puis commencer à avoir de ces problèmes, m'incite à penser qu'en matière d'agriculture familiale, il faut commencer par le point même où se situe et travaille cette famille. C'est là que se décide, en fait, la production, donc la matière même de l'économie rurale. C'est là seulement que se créent les biens qui ensuite circulent, se transforment ou sont consommés. C'est donc à ce stade primaire, mais essentiellement créateur, qu'il faut intervenir, mais intervenir avec le consentement et la volonté consciente de celui qui est finalement responsable de la production : c'est-à-dire de l'agriculteur individuel lui-même.

L'objet primordial doit donc être de lui faire comprendre cette responsabilité dans sa propre évolution, et de l'aider à acquérir et à bien utiliser les méthodes et les moyens les plus aptes à assurer sa promotion économique, sociale et humaine.

M. le D^r GIRARD. — J'ai été très intéressé par l'exposé de M. Rossin, car de la prospérité économique de l'Afrique noire et de Madagascar dépendent l'état de santé des autochtones, donc leur capacité de travail et l'amélioration d'une situation démographique quasi-stationnaire. Le Médecin général A. Thiroux, qui dirigea en 1928-1929 les Services sanitaires de la grande île, a mis l'accent sur les difficultés rencontrées pour la réalisation de cet objectif tant que les populations rurales seront dispersées comme elles l'étaient à l'époque, et le sont encore aujourd'hui. M. Rossin a justement dit et souligné qu'il fallait que le technicien aille vers l'agriculteur pour le conseiller avec fruit. Mais comment lui serait-il possible de se rendre dans cette pléiade de hameaux de quelques misérables cases, inaccessibles durant la saison des pluies, en l'absence de voies d'accès dignes de ce nom ? M. Thiroux préconisait le regroupement des populations sur des terrains préparés, en agglomérations de 1.000 à 1.500 personnes, par exemple ; alors, le conseiller agricole, le médecin, le vétérinaire, accédant aisément

à ces collectivités y trouveraient l'audience voulue et la permanence d'une action efficace.

Contrairement à une opinion communément admise jadis, la natalité à Madagascar était loin d'atteindre les chiffres donnés comme officiels (environ 35 p. 1.000 habitants) car Thiroux montrait que les statistiques étaient établies sur des données tirées de la situation des centres urbains. En réalité, dans les campagnes, les taux de natalité étaient très inférieurs à ceux des villes en sorte que la moyenne pour l'ensemble du pays ne dépassait pas 18 p. 1.000, analogue à celle de la France il y a 25 ans, mais avec une mortalité infantile plus élevée, d'où la précarité de l'état démographique. J'ai moi-même rapporté que dans les ménages de lépreux hébergés dans les 2 grandes léproseries de l'Emyrne, le taux des naissances était parmi les plus élevés de Madagascar, ce qui a semblé assez paradoxal. En fait, l'alimentation correctement équilibrée dont bénéficient les lépreux explique cet état de choses. La preuve est faite que dans la grande île, le problème démographique est subordonné aux problèmes alimentaires ou plus largement de nutrition. Ceux-ci se posent en brousse plus qu'en ville. La suggestion du D^r Thiroux que nous reprenons à notre compte doit retenir l'attention et je la soumets à vos méditations, sans méconnaître les objections qu'elle peut soulever.

M. le PRÉSIDENT. — Je voudrais remercier, d'abord, M. Rossin de son exposé qui a soulevé des problèmes extrêmement généraux. Dans l'allocution que j'ai prononcée au début de janvier, j'ai parlé de promotion physique de l'indigène, promotion physique, c'est-à-dire meilleure santé, meilleur état physique général. Mais il y a plusieurs manières de l'obtenir : il y a, d'abord, celle qu'a décrite M. Rossin et qui est capitale surtout pour l'Afrique. Il y a, ensuite, l'amélioration de son alimentation, en quantité ou en qualité, par un travail hors de son champ, moyennant salaire, en nature ou en espèces, qui dans bien des régions, n'est pas négligeable. C'est rare en Afrique, évidemment, sauf au voisinage d'agglomérations importantes ; de même à Madagascar, mais c'est très fréquent dans les territoires d'outre-mer très peuplés. Java, par exemple, a dû son accroissement de population, malgré une forte émigration vers les « provinces extérieures », aux efforts combinés des services de santé et des services d'hygiène et à l'exemple de la réussite des cultures vivrières par le Javanais et de la canne à sucre par l'Indigène, puis l'Européen.

L'amélioration relativement rapide de l'état physique de l'indigène tient, non seulement, à la richesse naturelle du pays, mais aussi, à une certaine densité de la population. C'est là que la notion de regroupement des populations rurales peut intervenir. Mais on doit aborder alors des considérations qui ne sont plus d'ordre agricole.

J'élimine, bien entendu, les autres cas qui peuvent se présenter, ceux en particulier de la culture indigène faite pour une exportation massive de produits de grande consommation, soit alimentaire, soit industrielle. Là, alors, au point de vue agricole, on

dépasse de beaucoup la compétence des services techniques parce qu'il y a les questions d'ordre économique mondial qui exigent des études continuellement tenues à jour.

Donc, tout simplement, au point de vue du producteur indigène, du cultivateur indigène, j'insiste aussi avec M. Rossin sur ce point d'avoir comme assistants techniques sur le terrain des gens qui parlent la langue, qui connaissent les habitudes locales, qui les utilisent au maximum.

Je remercie M. Rossin de sa communication. Il est possible que certains cas particuliers échappent à l'exposé qu'il a fait ; c'est le propre de toutes les synthèses et de toutes les grandes vues générales d'ensemble.

PRÉSENTATIONS D'OUVRAGES

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — M. Jacques Arthaud a vécu en Laponie avec ce petit peuple sympathique dont la civilisation, les mœurs et le genre d'existence sont si primitives qu'elles nous ramènent à ce qu'elles furent à peu près exactement, il y a des millénaires. Avec ses amis les Lapons, Jacques Arthaud a préparé et suivi comme berger de rennes, une de ces migrations annuelles, interminable marche dans les solitudes glacées qui conduisent un troupeau de plus de 4.000 bêtes des steppes griffées par un inexorable blizzard jusqu'aux côtes que baigne l'Océan glacial arctique où, pour quelques mois, hommes et bêtes, trouveront un peu de repos et un semblant de vie.

C'est par son aspect rude et peu humain que la Laponie a exercé sur Jacques Arthaud son émouvante fascination ; elle lui a permis de nous donner, avec *Derniers nomades du Grand Nord*, un document étonnant que bientôt personne ne pourra plus écrire — comme le dit Frison-Roche dans sa préface : « quand le Lapon aura oublié la façon de tailler un coulant de lasso dans un bois de renne, un bol dans une loupe de bouleau, quand il ne saura plus faire d'une peau saignante un vêtement pratique et souple, quand il ne saura plus vivre sans souffrir dans la neige et le froid ; alors, on pourra dire qu'un cycle humain s'est achevé ; les hommes de la civilisation du renne auront disparu, en Europe du moins, tués par les hommes de la civilisation de l'atome ».

L'ouvrage est magnifiquement illustré de nombreuses photographies dont quelques-unes en couleur ont la valeur artistique de tableaux.

M. Paul CARTON. — En agriculture, la vie est partout :

— dans le sol, grouillant d'organismes vivants les plus divers et qui, par son comportement et certaines de ses propriétés, est lui-même assimilable à un très complexe organisme vivant ;

— dans la plante et dans l'animal, qui peuvent, en quelque sorte, être considérés comme ses machines-outils ;

— et enfin, pour l'homme qui se consacre à elle, elle cons-

titue plus qu'un simple métier, elle est mode d'existence, une manière d'être, imprégnant tous ses actes et lui donnant une personnalité propre.

En partant de cet aspect biologique du travail des champs, M. Jean Adam, Ingénieur Agronome, Inspecteur Général Honoraire de l'Agriculture d'Outre-Mer, Professeur à l'Ecole Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale, a exposé dans un livre qui vient de paraître sous le titre : *Technique agricole des pays chauds*, les principes de base d'une agriculture modernisée applicable aux régions intertropicales.

L'ouvrage, d'une lecture facile et d'un format pratique, est divisé en trois parties après une introduction intitulée : « Quelques aspects de l'agriculture en général et plus particulièrement de l'agriculture des pays chauds ».

Dans la première partie, « le milieu agricole intertropical », l'auteur décrit les multiples facteurs du milieu :

— le milieu naturel (climat, sol, êtres vivants) ; le milieu humain (situation démographique, organisation sociale et économique).

Dans la deuxième partie, « la plante et l'animal dans les pays intertropicaux », il étudie successivement :

— la plante et ses fonctions de nutrition ; l'animal et les pâturages tropicaux ; l'amélioration de la production fourragère tropicale.

Les données développées dans ces deux premières parties permettent de se rendre compte de la manière dont les autochtones cultivent le sol et comment ils pourraient mieux le cultiver.

Enfin, la troisième partie est consacrée aux « méthodes de culture » : méthodes primitives et dégradation des sols ; méthodes améliorées et conservation des sols ; amendements et engrais ; réalisations, la technique agricole étant le facteur essentiel de prospérité des populations.

A l'heure où est engagée la mise à exécution du troisième plan quadriennal, le livre du Professeur Adam est le guide précieux à la disposition de tous ceux qui, à un titre quelconque, auront à participer à sa réalisation en ce qui concerne la production végétale et animale des territoires intertropicaux. Il est l'outil indispensable à mettre entre les mains des artisans de la pénétration dans les masses rurales autochtones de procédés améliorés de mise en valeur du sol, qui élèveront leur niveau de vie, trop souvent très bas ; et, parmi eux, d'une façon toute particulière, vont se trouver les « assistants ruraux » dont a parlé M. Rossin, Directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts au Ministère de la France d'Outre-Mer,

dans la communication qu'il a faite à notre Académie, sur les « caractères de l'économie rurale outre-mer et les moyens propres à favoriser sa nécessaire évolution ».

BIBLIOGRAPHIE

***. — *Association des intérêts coloniaux belges*. Rapport du Comité pour l'année 1956.

ARTHAUD (Jacques). — *Derniers nomades du Grand Nord*, 1956, in-4° cartonné, 130 pages, nombreuses reproductions photographiques. Editions Arthaud, Paris (*Don des éditeurs*).

ADAM (Jean). — *Technique agricole des pays chauds*, 1957, in-4°, 230 pages (avec 26 planches hors texte groupant 45 photographies, 60 cartes et schémas). Editions de l'Encyclopédie d'Outre-Mer (*Don de l'auteur*).

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 15 MARS 1957

Séance ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Victor Cayla.

Présents : MM. VICTOR CAYLA, FURON, GRANDIDIER, de BOISBOISSEL, JARRE, DEUSS, CÆDÈS, COMBES, LÉON BARÉTY, F. LIORÉ, CHARBONNEAU, INGOLD, LÉMERY, VAUCÉL, GIRARD, MORIN, DECARY, BLONDEL, MÉRAT, CARTON, BARQUISSAU, DELAVIGNETTE, RENÉ PINON, Le BIGOT, MICHEL-CÔTE, JEAN MARIE, HOFFHERR, POISSON, VITTOZ, TALVAS, BOURIQUET, OSWALD DURAND.

Excusés : MM. LEMAIGNEN, GISCARD D'ESTAING, POILAY, CHARTON, TASTEVIN, PRUDHOMME, GAYET, de LACHARRIÈRE, FOLLEREAU, NÆGELÉN, CHARLES-ROUX, ARY LEBLOND, JEAN D'ESME, HURAUULT, HENRI PROST, WEYGAND, LOUIS MARIN, ROUBAUD, RENÉ POTTIER, M^{lre} QUINQUAUD, MM. LOUIS MILLIOT, ROBEQUAIN, MERCIER, HUMBERT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars dernier qui est adopté sans observations.

*
**

Questions diverses

Au sujet d'une plaquette en mémoire du R. P. Cadière

M. CÆDÈS. — Je désire présenter de la part de son auteur, notre correspondant Louis Malleret, un extrait du « *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises de Saïgon* », intitulé : « *Quelques souvenirs inédits* ». C'est une notice sur notre éminent regretté confrère, le R. P. Cadière, qui a la particularité d'avoir été écrite, en partie, d'après des souvenirs inédits que le Père Cadière a rédigés pendant les dernières années de sa vie et pendant son temps de captivité. Souvenirs extrêmement importants qui donnent des détails nouveaux sur la vie du Père. Ils révèlent surtout ce que nous pressentions dans ses ouvrages scientifiques mais qui ressort mieux dans un recueil de mémoires, à savoir que le Père Cadière était un grand écrivain.

*
**

Au sujet d'un article paru dans « Union française »

GÉN. CHARBONNEAU. — La revue, « Union Française » a publié sous le titre « Retour d'Algérie », une interview de plusieurs étudiants parisiens qui sont allés en Algérie pour s'y faire, librement sur place, une opinion sur la situation actuelle. Interview très intéressante ; c'est, surtout, sur l'article qui la suit que je voudrais attirer votre attention. Il est intitulé « *La France agonisante* », par Mohammed Arkoun, professeur agrégé au Lycée de Strasbourg. Je dépose cet article sur le Bureau où chacun pourra en prendre connaissance, s'il le désire.

M. Arkoun est, certes, libre de penser ce qu'il écrit, mais formé par notre Université qui lui a conféré un grade élevé, on peut s'étonner qu'il se livre à une telle diatribe, violente et injuste, contre cette même Université et, surtout, contre la France.

Par ailleurs, ce professeur a pour mission de façonner les âmes de jeunes Français et, par surcroît, en cette Alsace doublement française et qui, depuis près d'un siècle, a fourni tant de cadres et de colons à notre Algérie. Vous comprendrez que je m'élève avec force contre la manifestation insolite, pour ne pas dire plus, de ce professeur.

M. LÉMERY. — Il n'est pas inadmissible qu'un universitaire ait cette attitude. Je suis d'avis qu'il faut écrire au Président du Conseil que nous avons été saisis de cet article et que nous le signalons à son attention.

M. BARQUISSAU. — Un professeur, dans sa chaire, n'a pas le droit de prendre parti sur une question de ce genre, mais en dehors de sa chaire, il est un citoyen comme les autres. A-t-il prononcé ces paroles dans sa chaire ? Toute la question est là. Jamais la Société des agrégés — dont je suis président d'honneur — n'a songé à interdire à un professeur l'expression de ses sentiments de citoyen, en dehors de ses fonctions.

M. LÉMERY. — A mon avis, cet universitaire me paraît répréhensible même si ses paroles ont été prononcées hors de sa chaire.

M. le PRÉSIDENT. — Quelle est la décision de l'Assemblée ?

M. LÉMERY. — Signaler l'article, sans plus.

M. BARQUISSAU. — Je demande que soit noté que le sentiment de notre Compagnie n'a pas été unanime.

*
**

Affaire Capitaine Moureau

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Je vais, en quelques mots, parler d'un cas évoqué par notre confrère le Général Jacomy. Il s'agit de l'affaire du Capitaine Moureau qui soulève, actuellement, une

grande émotion dans l'opinion française. Fait prisonnier sur les confins algéro-marocains, cet officier aurait été mutilé, traîné de souk en souk, et serait, affirme-t-on, mort il y a quelques jours.

GÉN. DE BOISBOISSEL. — Ce n'est pas sûr.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Le colonel Bourgoïn, vous le savez, a élevé une protestation dont l'opinion et le Parlement se sont emparés. Le Général Jacomy, de son côté, a préparé, sur le même sujet, un « Appel aux chefs de l'Armée marocaine » qu'il nous demande — c'est là que la question devient grave, à mes yeux — d'appuyer de notre autorité. Votre Bureau estime que, si nous sommes d'accord pour stigmatiser les odieux sévices infligés à un officier français, sévices contraires aux lois les plus élémentaires d'humanité, s'agissant d'une lettre adressée aux chefs d'une armée étrangère, il nous est difficile de nous occuper d'une question qui relève de la seule compétence du Gouvernement français lequel, d'ailleurs, a saisi le Gouvernement chérifien de ce douloureux problème par voie diplomatique.

M. René PINON. — Ce n'est évidemment pas notre affaire.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Puisque tel semble l'avis de la Compagnie, je vais écrire au Général Jacomy que nous avons été, comme lui, profondément indignés des humiliations et des tortures réservées à un officier français. C'est là le premier point. Deuxième point : le Général Jacomy demandant que nous nous associons à sa protestation personnelle, je répondrai que nous ne le pouvons pas, sous peine de dépasser le cadre de notre action. Nous avons un ambassadeur à Rabat ; il lui appartient, et à lui seul, sur instructions de notre gouvernement, de discuter avec des chefs militaires ou civils du Maroc.

Général DE BOISBOISSEL. — Je me permets de signaler que j'ai donné récemment à la revue « *C'est-à-dire* » un article au sujet de ces enlèvements, qui rappellent étrangement ceux que le Maroc connut avant le Protectorat : enlèvement de l'Américain Perdicaris, chez lui, aux environs de Tanger, enlèvement de Harris, correspondant du *Times* à Tanger, du fameux caïd Mac Lean, libérés ensuite contre rançon. Conclusion : si le Maroc de 1957 est en encore au Maroc de 1904, c'est qu'il est incapable de gouverner lui-même, ou qu'il donne la mesure de sa sincérité. Les enlèvements de Moureau et de Perrin se sont produits au Nord du Draa, par conséquent en territoire incontestablement marocain. A qui ferait-on croire que les frontières de l'enclave d'Ifni ou celles du Rio de Oro soient à ce point imperméables que nul renseignement ne les puisse traverser ? Sous Lyautey nous aurions été fixés en quatre jours.

Quant aux prétentions du Makhzen sur la Mauritanie, on sait ce qu'elles valent. Jamais l'autorité du Sultan, sous la forme traditionnelle de la prière dite en son nom et de l'impôt, n'y a été reconnue. Jamais Tindouf n'a été marocain. Un des protagonistes — intéres-

sés — de cette thèse est le douteux Horma ould Babana, ancien député de la Mauritanie, battu en 1956 par 100.000 voix contre moins de 20.000 et actuellement au Caire.

Pour en revenir au sort du capitaine Moureau, il n'est pas certain encore qu'il ait été ce qu'on a dit. Il est possible que cet officier ait été traité avec la cruauté qui serait bien dans la tradition berbère, comme un de ces prédécesseurs pris vivant au combat, en 1912, au Tadla, qui fut promené, les yeux crevés, dans la montagne, mais ce n'est pas prouvé.

Le fait, s'il était exact, montrerait quel fond il faut faire sur l'adoucissement des mœurs dans un Maroc « émancipé ».

*

**

M. Louis MÉRAT. — Je voudrais souligner, en quelques mots, ce que M. le Président du Conseil a dit, à plusieurs reprises d'ailleurs, mais d'une façon très nette, le 2 mars 1957, à New-York : « En Algérie comme en Afrique Noire, la France entend assumer la libération totale des peuples dont elle a la charge, c'est-à-dire la libération individuelle de chaque homme et de chaque femme, leur libération économique et sociale en les délivrant de la misère, et leur libération politique, en les mettant à même d'exprimer librement leur opinion. » Tout le monde est d'accord quant au but. Je pense, seulement, que les moyens pour l'atteindre ne sont pas adéquats.

Le 20 juin 1956, le Chef du Gouvernement avait déjà dit : « Nous socialistes, qui nous intéressons à la liberté et à l'indépendance de chaque individu, nous n'aurions pas l'impression d'avoir œuvré pour l'indépendance si cette indépendance devait être accordée à tels ou tels féodaux. Je le répète, nous cherchons l'indépendance pour chaque Algérien, c'est-à-dire nous voulons donner à chacun l'égalité des droits sur le plan social, économique et politique. » Et au début de 1956 : « Libération économique, sociale et politique de tous les habitants » (Algérie).

La question est de savoir si le Chef du Gouvernement pourra suffisamment évoluer pour aboutir à des solutions adaptées aux exigences de l'heure. Je laisse à chacun le soin de se former une opinion sur ce problème où se heurtent la psychologie, les idéologies et les réalités.

*

**

Election

M. le PRÉSIDENT. — Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un membre titulaire à la 3^e Section :

Votants : 49.

A obtenu : M. Vayssière : 47 voix.

Bulletins nul ou blanc : 2.

Je proclame élu M. le Professeur Vayssière à qui je vais, sans autre retard, adresser nos vives félicitations.

*
**

M. Rossin, Directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au Ministère de la F. O. M., fait une communication sur les « *Caractères de l'économie rurale outre-mer, la nécessité de son développement et les moyens propres à la favoriser* ».

(Voir texte de cet exposé page 104 et suivantes).

*
**

La séance est levée à 16 h. 45.

Le Secrétaire Perpétuel, Directeur : Gouv. Gén. OSWALD DURAND.

3550. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 5-57

Dépôt légal : 2^e trimestre 1957. — N^o III

S.O.C.O.P.A.O.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES PORTS AFRICAINS (A.O.F.)

Agence Maritime

Agence Aérienne

Transit

Manutention

Soutes

Agréage

Charbons

Agences ou Correspondants dans tous les ports et centres
d'A.O.F., Cameroun et A.E.F.

DAKAR

1, av. André-Lebon

PARIS

2, rue Lord-Byron

Adresse Télégraphique : FREIGHTER.

PASSAGES

FRET

AMÉRIQUE DU SUD

CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

DE L'AMÉRIQUE DU NORD

A LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

EXTRÊME ORIENT

CROISIÈRES

COMPAGNIE MARITIME

DES

CHARGEURS RÉUNIS

3, Boulevard Malesherbes, PARIS (8^e)

Téléphone : ANJOU 08-00

TARIF D'ABONNEMENT POUR 1957
AUX COMPTES RENDUS MENSUELS DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

France et Union française.....	1.200 frs
Étranger.....	2.000 frs

*Le numéro : 200 frs pour la France et l'Union française
300 frs pour l'étranger*

MINÉRALE GAZEUSE NATURELLE

perrier
*le champagne
des eaux de table*

ÉTABLISSEMENTS
V. Q. PETERSEN & C^{ie}

Siège Social : **DAKAR**

Boîte Postale : 125

Adr. Tél. : PETERSEN-DAKAR

importation - exportation

	HUILERIE	
	SAVONNERIE	
	DÉCORTICAGE	

MESSAGERIES MARITIMES

12, Boulevard de la Madeleine - PARIS (9^e)

Tél. OPE 07-60 (10 lignes) - RIC 88-40 (5 lignes)

★ ★ ★

SERVICES DE PAQUEBOTS ET NAVIRES DE CHARGE



Principales Régions desservies:

EGYPTE ★ PROCHE-ORIENT
INDE ★ CEYLAN ★ PAKISTAN
INDOCHINE ★ EXTRÊME-ORIENT
MADAGASCAR ★ LA RÉUNION
AUSTRALIE ★ OCÉANIE
AFRIQUE ORIENTALE & DU SUD



TOTAL



Compagnie
Française
des
Pétroles

